

Dix Octobre au mil huit cent soixante-onze, à dix heures  
ACTE DE MARIAGE de Antoine Bramati Barrin

Agé de vingt sept ans, né à La Gardonne département de la Gardonne  
le 22 du mois de Juin mil huit cent quarante quatre  
profession de cultivateur domicilié à La Gardonne  
département de la Gardonne fils unique de  
M. Jean Bramati Barrin profession de propriétaire  
domicilié à La Gardonne département de la Gardonne et de

Mme Marguerite Bourdon son épouse profession domestique  
domiciliée à La Gardonne département de la Gardonne  
Le tout par le père et la mère, ici présents et consentants  
Et de Marie Josephine Marguerite Mourchon

Agée de quinze ans, née à La Gardonne département de la Gardonne  
le 20 du mois de Mars mil huit cent cinquante six  
profession de cultivateur domiciliée à La Gardonne département de la Gardonne  
Mlle Josephine Mourchon de la Gardonne département de la Gardonne  
profession de propriétaire et de domestique à La Gardonne département de la Gardonne

Le tout par le père et la mère, ici présents et consentants  
Le tout par le père et la mère, ici présents et consentants

Les actes préliminaires sont : 1. La publication de mariage faite le

Septembre et premier Octobre mil huit cent soixante onze  
par le notaire officier public pendant le délai prescrit par la loi

Et par le acte de naissance du futur époux  
Et par le acte de naissance de la future épouse

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Civil, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Mariage de Barrin Mourchon

Rectifié par le Procureur du Tribunal Civil de l'arrondissement de Toulouse, Var, en date du 20 octobre 1913

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du mil huit cent soixante onze par devant M. notaire à

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Josephine Marguerite Mourchon et l'autre Antoine Bramati Barrin.

Le tout en présence de M. Mourchon, Henry domicilié à Coulon département de la Gardonne agé de cinquante ans profession d'agriculteur, oncle de la future épouse

De M. Mourchon, Louis domicilié à La Gardonne département de la Gardonne agé de quarante six ans profession de cultivateur, cousin par alliance du futur époux

De M. Mourchon, Maurice domicilié à La Gardonne département de la Gardonne agé de vingt six ans profession de cultivateur, oncle par alliance du futur époux

Et de M. Mourchon, Jean Baptiste domicilié à La Gardonne département de la Gardonne agé de vingt trois ans profession de cultivateur, oncle par alliance du futur époux

Après quoi, moi, Joseph France, officier de l'état civil, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture, a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les futurs époux et par les quatre témoins.

Marguerite Mourchon  
Mourchon  
Mourchon  
Mourchon

acte de mariage enregistré le 20 octobre 1861